

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS, Paule-Emilie TERRASSE et Josiane VARENNE

MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Philippe ROMEUF.

Absents excusés :

Mmes Paula COURIOL, Anne Dominique POINTET
MM. Christian PETIT et Antoine RAHON

Secrétaire de séance : M. Didier DUCROS

Pouvoirs :

Christian PETIT a donné pouvoir à Didier COURIOL

ORDRE DU JOUR

- 1 - Avenant marché de maîtrise d'œuvre extension espace d'accueil du rocher
- 2 – Marché de travaux espace d'accueil du rocher Saint Michel d'Aiguilhe
- 3 – Modification du projet de statut de l'Agence Ingénierie des Territoires de la Haute-Loire
- 4 – Avis sur la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- 5 – Avis sur l'arrêté de classement sonore des infrastructures de transport terrestre
- 6 – Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours
- 7 – Approbation du rapport de la CLECT du 8 septembre 2022 (petite enfance)



COMMUNE D'AIGUILHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
15/09/2022	En exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 1 Exprimés : 16	15/09/2022	26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS, Paule-Emilie TERRASSE et Josiane VARENNE

MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Philippe ROMEUF.

Absents excusés :

Mmes Paula COURIOL, Anne Dominique POINTET
MM. Christian PETIT et Antoine RAHON

Secrétaire de séance : M. Didier DUCROS

Pouvoirs :

Christian PETIT a donné pouvoir à Didier COURIOL

1 - Avenant marché de maîtrise d'œuvre extension espace d'accueil du rocher

Un marché de maîtrise d'œuvre, a été signé le 08/11/2021 avec le cabinet d'architecture Berger Granier, dans le cadre des travaux d'extension de l'espace d'accueil St Michel d'Aiguilhe.

Le montant prévisionnel du projet initial avait été estimé par le maître d'oeuvre à 235 000.00 € HT. Les honoraires du maître d'œuvre étaient établis forfaitairement sur ce montant au taux de 11.00 % soit un forfait de rémunération de 25 850.00 € HT.

Suite au dernier estimatif établi par la maîtrise d'œuvre en juin 2022, le montant prévisionnel des travaux s'établit à 300 000.00 € soit une hausse de 39 %. La maîtrise d'œuvre demande à la commune de prendre un nouvel avenant réactualisant le montant prévisionnel des travaux servant de base au forfait de rémunération. Le nouveau forfait de rémunération serait de 33 000.00 € HT au lieu de 25 850.00 € HT.

Considérant que le montant prévisionnel du projet a augmenté et ce en raison du contexte actuel et que la rémunération du maître d'œuvre est indexée au montant du projet, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



En Mairie
Le 23/09/2022
Le Maire
Daniel JOUBERT



COMMUNE D'AIGUILHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
15/09/2022	En exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 1 Exprimés : 16	15/09/2022	26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS, Paule-Emilie TERRASSE et Josiane VARENNE

MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Philippe ROMEUF.

Absents excusés :

Mmes Paula COURIOL, Anne Dominique POINTET

MM. Christian PETIT et Antoine RAHON

Secrétaire de séance : M. Didier DUCROS

Pouvoirs :

Christian PETIT a donné pouvoir à Didier COURIOL

2 - Marché de travaux espace d'accueil du rocher St Michel d'Aiguilhe

Par délibération du 10 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé le projet des travaux d'extension de l'espace St Michel d'Aiguilhe.

Une consultation a été lancée du 21/06/2022 au 18/07/2022.

Par délibération du 28 juillet 2022, 4 lots ont été attribués, des négociations ont été lancées pour les lots 2, 3, 6 et 7, et les lots 8 et 9 ont été déclarés infructueux.

Suite aux négociations et à la reconsultation du lot 9, Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre. Le 20/09/2022, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable au classement proposé dans le rapport d'analyse des offres. Elle donne un avis favorable pour l'attribution des autres lots telle que présentée par le rapport d'analyse des offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Lot 2-démolition – maçonnerie : **d'attribuer** le marché à l'entreprise ARNAUD pour un montant HT de 116 792.04 €

Lot 3-charpente : **d'attribuer** le marché à l'entreprise ASSEZAT pour un montant HT de 25 014.03 €

Lot 6-menuiseries intérieures : **d'attribuer** le marché à l'entreprise CHAPUIS pour un montant HT de 48 663.00 €

Lot 7-plâtrerie : **d'attribuer** le marché à l'entreprise PAYS BORDEL pour un montant HT de 24 463.80 €

Lot 8-carrelage : **en cours de reconsultation**

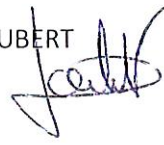
Lot 9-plomberie : **d'attribuer** le marché à l'entreprise LASHERME pour un montant HT de 15 502.34 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les marchés et les documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



En Mairie
Le 23/09/2022
Le Maire
Daniel JOUBERT



COMMUNE D'AIGUILHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
15/09/2022	En exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 1 Exprimés : 16	15/09/2022	26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS, Paule-Emilie TERRASSE et Josiane VARENNE

MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Philippe ROMEUF.

Absents excusés :

Mmes Paula COURIOL, Anne Dominique POINTET
MM. Christian PETIT et Antoine RAHON

Secrétaire de séance : M. Didier DUCROS

Pouvoirs :

Christian PETIT a donné pouvoir à Didier COURIOL

3 - Modification du projet de statut de l'Agence Ingénierie des Territoires de la Haute Loire

L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute Loire doit prochainement tenir son assemblée générale constitutive de l'établissement public administratif de l'Agence et délibérer sur la création, l'adoption des statuts et la désignation des membres de son conseil d'administration.

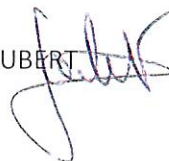
Des correctifs et amendements ont été apportés aux projets des statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après avoir pris connaissance des modifications apportées aux statuts, délibère et adopte la version modifiée.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



En Mairie
Le 23/09/2022
Le Maire
Daniel JOUBERT



COMMUNE D'AIGUILHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
15/09/2022	En exercice : 19 Présents : 16 Pouvoirs : 1 Exprimés : 17	15/09/2022	26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Catherine MENABE, Anne Dominique POINTET, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS, Paule-Emilie TERRASSE et Josiane VARENNE

MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Philippe ROMEUF.

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL

MM. Christian PETIT et Antoine RAHON

Secrétaire de séance : M. Didier DUCROS

Pouvoirs :

Christian PETIT a donné pouvoir à Didier COURIOL

4 - Avis sur la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

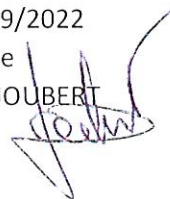
La révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGDV) lancée le 10/02/2021 est en phase d'achèvement. En application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, un avis du conseil municipal doit être recueilli avant son approbation par le Conseil Départemental et l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après avoir pris connaissance de la révision de ce dossier pour 2022-2027 délibère et donne un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



En Mairie
Le 23/09/2022
Le Maire
Daniel JOUBERT



COMMUNE D'AIGUILHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
15/09/2022	En exercice : 19 Présents : 17 Pouvoirs : 1 Exprimés : 18	15/09/2022	26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Catherine MENABE, Anne Dominique POINTET, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS, Paule-Emilie TERRASSE et Josiane VARENNE

MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF.

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL
M. Christian PETIT

Secrétaire de séance : M. Didier DUCROS

Pouvoirs :

Christian PETIT a donné pouvoir à Didier COURIOL

5 - Avis sur l'arrêté de classement sonore des infrastructures de transport terrestre

La loi 92-1444 du 31 décembre 1992 institue un classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Le classement sonore de 2009 des infrastructures terrestres dans le département de la Haute Loire doit être actualisé afin de tenir compte des évolutions de trafic et du réseau des infrastructures.

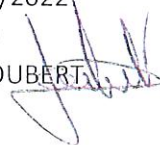
Le conseil municipal est invité à donner son avis sur l'arrêté de classement.

Après avoir pris connaissance de l'arrêté et de l'annexe jointe portant sur la révision du classement sonore des infrastructures routières du département de la Haute Loire, le conseil, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



En Mairie
Le 23/09/2022
Le Maire
Daniel JOUBERT



COMMUNE D'AIGUILHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
15/09/2022	En exercice : 19 Présents : 17 Pouvoirs : 1 Exprimés : 18	15/09/2022	26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Catherine MENABE, Anne Dominique POINTET, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS, Paule-Emilie TERRASSE et Josiane VARENNE

MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF.

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL
M. Christian PETIT

Secrétaire de séance : M. Didier DUCROS

Pouvoirs :

Christian PETIT a donné pouvoir à Didier COURIOL

6 - Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 a créé les « conseillers municipaux correspondants « incendie et secours ». La mission essentielle de ce correspondant est de :

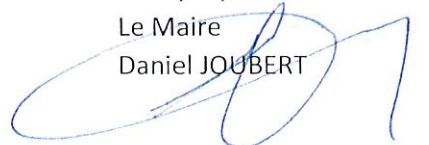
- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre des obligations de planification et d'information préventives
- aider à la définition et à la gestion de défense extérieure contre l'incendie

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Didier COURIOL comme correspondant incendie et secours.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



En Mairie
Le 19/10/2022
Le Maire
Daniel JOUBERT



COMMUNE D'AIGUILHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
15/09/2022	En exercice : 19 Présents : 17 Pouvoirs : 1 Exprimés : 18	15/09/2022	26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Catherine MENABE, Anne Dominique POINTET, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS, Paule-Emilie TERRASSE et Josiane VARENNE

MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET, Antoine RAHON et Philippe ROMEUF.

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL
M. Christian PETIT

Secrétaire de séance : M. Didier DUCROS

Pouvoirs :

Christian PETIT a donné pouvoir à Didier COURIOL

7 - Approbation du rapport de la CLECT du 8 septembre 2022 (petite enfance)

Monsieur le maire présente au conseil le rapport de la CLECT du 8 septembre 2022 concernant les impacts financiers consécutifs à la régularisation du transfert de la « compétence petite enfance » sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de l'Emblavez.

Ce rapport doit être approuvé par délibération concordante de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de la réception du rapport.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve le rapport du 8 septembre 2022.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En Mairie
Le 23/09/2022
Le Maire
Daniel JOUBERT

